

FICHE D'INFORMATIONS LÉGALES

1. PRÉSENTATION DE LA SOCIÉTÉ

H. TAX PLANNERS, SAS au capital de 1 000 000 €, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 494 612 237 est une société de gestion de patrimoine. La société est immatriculée au registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (ORIAS) sous le numéro 07030909 (www.orias.fr).

H. TAX PLANNERS est habilitée à exercer les activités suivantes :

- Conseil en investissements financiers (CIF),
- Courtier d'assurances ou de réassurances (COA).

Les coordonnées de la société sont :

H. TAX PLANNERS

38, rue de Berri

75008 PARIS

Site internet : <https://www.htaxplanners.com/>

Mail : contact@htaxplanners.com

Tel : +33 (0)1 76 21 06 50

Tous ces moyens de communication peuvent être utilisés pour obtenir, sur simple demande, une information réputée disponible auprès de la société.

2. PRÉSENTATION DES SERVICES

Le conseil en investissements financiers

H. TAX PLANNERS est membre de l'ANACOFI-CIF, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). L'activité de la société est contrôlable par l'AMF.

H. TAX PLANNERS est indépendante sur un plan capitalistique. Elle vise à répondre aux besoins de ses clients en leur apportant des solutions adaptées selon le principe de l'architecture ouverte ; à savoir en sélectionnant selon ses process internes les produits de différents partenaires sans relation exclusive, ni lien capitalistique.

Toutefois, en tant que CIF, **H. TAX PLANNERS** est susceptible de fournir des conseils en investissements de nature non indépendante.

Conseil non indépendant- au sens de l'article 325-5 du RG AMF

Dans ce cadre, le conseil repose sur une analyse large mais suffisante des différents types d'instruments financiers et la rémunération se fait par honoraires ou par commissions sur les instruments financiers de la part des partenaires.

L'intermédiation en assurance

Le Conseiller, agissant au nom et pour le compte du client, est chargé d'identifier l'assureur ainsi que le(s) contrat(s) d'assurance correspondant à ses besoins et objectifs, ainsi que d'assurer son rôle d'intermédiaire entre le client et l'assureur, dans le cadre du conseil, de la souscription et du suivi du(es) produit(s) d'assurance conseillé(s).

Courtier en assurance catégorie B- Niveau 2

Au titre de cette prestation, la préconisation du Conseiller est fournie sur la base d'un service de recommandation personnalisé reposant sur une analyse comparative et sur une restitution écrite motivée.

3. GARANTIE FINANCIÈRE

Dans le cadre de ses activités, **H. TAX PLANNERS** a souscrit à une garantie financière auprès de MMA - 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 LE MANS CEDEX 9, police n° 114.240.090.

Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du code monétaire et financier et du code des assurances :

Pour des montants de	CIF	COA
Responsabilité Civile Professionnelle (par sinistre & par an).	1 500 000 €	3 000 000 €
Garantie financière :	N/A	115 000€/an



4. PARTENAIRES

HABILITATIONS	
CONSEIL EN INVESTISSEMENTS FINANCIERS	INTERMÉDIATION EN ASSURANCE
Elea Capital Equitis Gestion Exclusive Partners IF-Lease IFT Kepler Cheuvreux M Capital Partners Meeschaert Novaxia Outremer Finance	Ageas Allianz Life Luxembourg Aviva Bâloise Vie Luxembourg Generali Monument Life Insurance (Inora Life) Oddo Suravenir Swiss Life Luxembourg

5. POLITIQUE DE TRAITEMENT DES RÉCLAMATIONS

En cas de réclamation ou de litige, les parties s'engagent à rechercher une solution amiable selon la procédure ci-après détaillée. Toute réclamation peut être transmise à la société :

- par courrier à l'attention de son dirigeant, ou auprès de son conseiller habituel au 38, rue de Berri - 75008 PARIS,
- par courriel à contact@htaxplanners.com,
- par téléphone au +33 (0)1 76 21 06 50.

H. TAX PLANNERS mettra tout en œuvre pour répondre dans les meilleurs délais. En tout état de cause, la société accusera réception de la réclamation dans un délai maximum de 10 jours ouvrables à compter de sa réception, sauf si une réponse peut être apportée dans ce délai.

Une réponse à la réclamation sera formulée dans un délai maximum de 2 mois à compter de sa réception, sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

Si toutefois la réponse apportée à la réclamation ne satisfaisait pas le client, ce dernier aurait alors la possibilité de faire appel selon le cas, au Médiateur suivant :

Pour un différend dans le cadre de l'activité CIF :

- **Médiateur de l'AMF**
Madame Marielle COHEN-BRANCHE
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse - 75082 PARIS CEDEX 02
Site internet : <https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/votre-dossier-de-mediation/vous-voulez-deposer-une-demande-de-mediation/>

Pour un différend dans le cadre de l'activité COA :

- **La Médiation de l'Assurance**
TSA 50110
75441 PARIS CEDEX 09
Site internet : <http://www.mediation-assurance.org/>

Pour un différend avec une entreprise :

- **Médiateur de l'ANACOFI**
92, rue d'Amsterdam
75009 PARIS

En cas d'échec de la médiation, le litige pourra être porté devant les tribunaux compétents.

6. AUTORITÉS DE CONTRÔLE

Pour l'activité de Conseiller en Investissements Financiers :

- **AMF**
Autorité des Marchés Financiers
17, place de la Bourse
75082 PARIS CEDEX 02

Pour l'activité d'Intermédiaire en Assurance :

- **ACPR**
Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution
4, place de Budapest
CS 92459
75436 PARIS



7. RÉMUNÉRATIONS

Prestation de conseil non-indépendant

Au titre de son activité de conseil non-indépendant, **H TAX PLANNERS** peut percevoir des honoraires, ainsi que des rémunérations, commissions, avantages monétaires et non monétaires en rapport avec la prestation, versés ou fournis par un tiers ou une personne agissant pour le compte de tiers, à la condition d'en informer le client, d'améliorer la qualité de son service et d'agir au mieux des intérêts du client.

H. TAX PLANNERS est rémunérée, pour tout acte d'intermédiation, par la totalité des frais d'entrée déduction faite de la part acquise à la société qui l'autorise à commercialiser les produits, auxquels peuvent s'ajouter pour les produits financiers une fraction des frais de gestion pouvant aller jusqu'à 0.8% de ceux-ci. **La société** s'engage à assister le client dans l'obtention de ces informations. Par ailleurs, l'activité de Conseil en Investissements Financiers des salariés de **H. TAX PLANNERS** est facturée au tarif horaire de 220€ HT soit 264€ TTC.

8. POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Les données personnelles recueillies dans le cadre de l'activité de Conseil en Gestion de Patrimoine de la société et des services qu'elle propose sont collectées et traitées par Fabrice LAGRÉOU en qualité de responsable de traitement.

H. TAX PLANNERS s'engage à ne collecter et traiter les données recueillies qu'au regard des finalités de traitement convenues (consentement, nécessité contractuelle, respect d'une obligation légale) entre elle et son client, à préserver la sécurité et à ne communiquer ces informations aux tiers auxquels il est nécessaire de transmettre pour la bonne exécution des missions confiées.

Les données collectées, si la relation est amenée à devenir durable, seront conservées 5 ans après la fin de la relation d'affaires.

Le client dispose sur ses données d'un droit d'accès, de rectification, et limitation, ainsi que d'un droit d'opposition et de portabilité conformément à la loi. S'il souhaite exercer ses droits, il peut nous contacter à : contact@htaxplanners.com.

Le client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (Commission Nationale de l'Information et des Libertés).

9. MODE DE COMMUNICATION

H. TAX PLANNERS est amenée à communiquer avec le client par courrier postal, courriel, téléphone, organisation d'entretiens physiques ou en visio-conférence.

Rédigée en 2 exemplaires dont l'un est remis au client.

Fait à _____ le ____ / ____ / _____

Pour: _____	Pour H. TAX PLANNERS
Nom :	Nom : Fabrice LAGRÉOU
Titre: Client	Titre : Conseiller
Signature	Signature